

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2022

Le 14 septembre 2022 à 19H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX, maire.

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Martinie, Maison, Bouillon, Mmes Monédière, Géraudie, Bénesteau

Absents : Mme Bourzeix

Plan de financement et planning prévisionnel pour les travaux de restauration de l'église – Tranche Optionnelle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux nécessaires à la préservation et à la mise en valeur de l'église communale. Cet édifice, inscrit au titre des Monuments Historiques à fait l'objet d'une réfection complète de la couverture il y a une trentaine d'années. Aujourd'hui, la municipalité souhaite poursuivre ce travail en traitant notamment les problèmes d'humidité présents dans les murs et leurs conséquences sur les enduits. Un diagnostic général de l'ensemble du bâtiment a été réalisé par une architecte du Patrimoine.

Pour la tranche optionnelle, après délibération, le Conseil Municipal décide du plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
2023			
Tranche optionnelle	152 726 €	Département	38 300,00 € 25,07%
		Région	22 790,60 € 14,93%
		DRAC	61 090,40 € 40%
			112 181,00 € 80%
		Commune HT	30 545,90 €

Date prévue de commencement des travaux : Mars 2023

Modification suite à erreur matériel-Plan de financement et planning prévisionnel pour les travaux de restauration de l'église – Tranche Optionnelle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux nécessaires à la préservation et à la mise en valeur de l'église communale. Cet édifice, inscrit au titre des Monuments Historiques à fait l'objet d'une réfection complète de la couverture il y a une trentaine d'années. Aujourd'hui, la municipalité souhaite poursuivre ce travail en traitant notamment les problèmes d'humidité présents dans les murs et leurs conséquences sur les enduits. Un diagnostic général de l'ensemble du bâtiment a été réalisé par une architecte du Patrimoine.

Pour la tranche optionnelle, après délibération, le Conseil Municipal décide du plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
HT	187 135,01	DRAC	74 854,00 40%
		Région	36 547,47 19,53%
		Département	38 287,82 20,46%
		Total subvention	149 689,29 80%
		Commune HT	37 445,72

Date prévue de commencement des travaux : Mars 2023